

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2485

15 septembre 2014

SOMMAIRE

Big Ben S.a r.i	Smart Partners S.A
Brookfield Property Group Holdings S.à	Soliatex S.A119280
r.l	Southring 2 s.à r.l
Chambertin S.à r.l119234	SWAN Constellation II S.à r.l 119236
Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings	Tax Investments S.A119243
S.A119245	Telindus119240
Clearline Holding S.à r.l	Tempus Investments S.à r.l
Compagnie des Parcs S.A119239	Themis Marketing S.àr.l119278
Ecotrust S.A119241	Tollamen SPF, SA119238
Energie Investissements Holding S.A 119242	Trilantic Events Management S.à r.l 119240
F9 Rosen Holdco S.à r.l	Triodos S II LuxCo S.à r.l
Fair Isaac (Luxembourg)119241	Tulip European Holding S.à r.l119235
GLI Golden Leaf Invest 2. Lux S.à r.l 119277	Tymara Holding S.A
Global Media Invest S.A	UCI Holdings (Luxembourg) I S.à r.l 119260
Lagrev Investments S.A119244	Ultima Global Holdings S.à r.l119234
LANDIMMO Real Estate S.à r.l119238	Ultima Intermediate Holdings S.à r.l 119242
Loseti S.A	Unibeton Luxembourg S.A119239
Red Hill S.A119235	Univest V
RVI Holding S.A. 119236	Varisa Holding S.A., SPF119237
SELP Administration S.à r.l119240	V.D.M. Industrial Corporation S. à r.l 119237
SELP Investments S.à r.l119242	Vesalius Biocapital II Partners S.à r.l 119256
SELP (Krefeld) S.à r.l119234	VGO S.à r.l
SELP (Poland and Czech Republic) S.à r.l.	Villerton Invest SA119244
119236	Walser Privatbank Invest S.A119243
Semois S.A	Wert CND S.à r.l
Serra Holdings S.à r.l	West Japan S.à r.l
Sirio Rail S.A119240	X5 Capital S.à r.l
SI & SI	Zimmer Lightings S.A
SI & SI119237	3 - 3
Smart Fact S.A	



Ultima Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 176.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097697/9.

(140116095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

SELP (Krefeld) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.303.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68867 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097614/10.

(140116029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

SI & SI, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 169.579.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014097628/11.

(140115597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Chambertin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 131.847.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 12 juin 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 12 juin 2014, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Richard BREKELMANS en tant que gérant B de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer Michael VERHULST, né le 25 août 1969 à Almelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note que l'adresse professionnelle d'Elizabeth TIMMER, gérant B et le siège social d'Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant B, ont changé du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014099011/24.

(140118060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.



Southring 2 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8551 Noerdange, 2C, Schweecherdaulerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 170.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014. POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014097645/11.

(140115936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Triodos S II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.971.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRIODOS S II LUXCO SARL RBC Investor Service Bank S.A. Société anonyme

Référence de publication: 2014097670/12.

(140116295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Tulip European Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tulip European Holding S.à.r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014097673/13.

(140115160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Red Hill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.961.

1. Lors du conseil d'administration tenu en date du 2 juillet 2012, les administrateurs ont décidé de nommer José Miguel Duarte Martins Contreiras, avec adresse au Rua Das Musas, bâtiment lot 3 07 2, 3° esquerdo, 1990 Lisbonne, Portugal, au mandat de président du conseil d'administration avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

En conséquence, José Miguel Duarte Martins Contreiras, précité, est administrateur et président du conseil d'administration.

2. L'adresse de l'administrateur et président du conseil d'administration, José Miguel Duarte Martins Contreiras a changé et se trouve désormais au Rua das Musas, Lote 3.05.01 C 3° Direito, 1990-170 Lisbonne, Portugal;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juin 2014.

Référence de publication: 2014099393/18.

(140118273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.



SELP (Poland and Czech Republic) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.377.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68864 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097616/10.

(140115910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

RVI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 55.487.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

RVI HOLDING S.A. Société Anonyme

Référence de publication: 2014097543/12.

(140115501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

SWAN Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 124.395.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2014.

Swan Constellation II S.à r.l.

Référence de publication: 2014097655/12.

(140116359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Serra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.530.

Extrait des résolutions prises par les gérants et par l'assemblée générale des associés en date du 17 juin 2014

- 1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 17 juin 2014.
 - 2. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant B.
- 3. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né le 20 novembre 1976 à Nancy (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Veuillez prendre note que Madame Fanny AUENALLAH, gérante B, réside désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1 ^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 10.07.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Serra Holdings S.à. r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014100412/20.

(140119462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.



V.D.M. Industrial Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 10, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 135.854.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097713/9.

(140116035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

SI & SI, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 169.579.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014097629/11.

(140115688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Univest V, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 158.014.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 mai 2014, ayant adopté, parmi toutes les résolutions prises, la résolution suivante:

1. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Loek Sibbing (demeurant professionnellement à Weena 455, 3013 AL Rotterdam) de sa fonction d'Administrateur de la Société, en date du 1 ^{er} juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte d'UNIVEST V

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2014097709/14.

(140115520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Varisa Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 19.959.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2014 à 11.30 heures

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de:

Monsieur Joseph WINANDY

Monsieur Koen LOZIE

JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

Madame Verena KÖNG

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

JALYNE S.A / K. LOZIE

Signature / -

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014097728/20.

(140116399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.



LANDIMMO Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.823.319,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 174.011.

L'Assemblée Générale décide, en date du 20 juin 2014, de nommer, en tant que réviseur d'entreprises agrée, la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L - 5365 Munsbach, 7, Rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47 771 pour réviser les comptes de la Société pour l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014100129/16.

(140119684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Tollamen SPF, SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.551.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 juin 2014

- les mandats d'administrateurs de Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une période de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

- le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014099488/18.

(140118531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Tymara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 60.768.

FXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil d'administration tenu en date du 23 mai 2014 que le siège de la société est transféré du 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg à compter du 1 ^{er} juin 2014.

Les administrateurs mentionnés ci-dessous résident professionnellement au 50, rue Charles Martel 1 ^{er} étage L-2134 Luxembourg:

- Claude ZIMMER
- Hendrik H.J. KEMMERLING
- Rob SONNENSCHEIN

L'administrateur Luxglobal Management S.à r.l., réside professionnellement au 50, Rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014099495/20.

(140118158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.



Compagnie des Parcs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 114.896.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 juin 2014

Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée réélit à l'unanimité GABEDELEM S.A., Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A., Monsieur Majerus Georges, Monsieur Pelletier Sylvain et Madame Rouxel Annick jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

L'assemblée générale décide de réélire la société PRICEWATERHOUSECOOPERS société coopérative, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° B 65 477, comme Réviseur d'entreprise agréé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014101962/17.

(140122870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Unibeton Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 74.705.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 juin 2014 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises Agréé viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Olivier APRUZZESE, Président, de Monsieur Joël NEYHOUSER et de UNIBETON S.A.S, ainsi que le mandat du Réviseur d'entreprises Agréé de ERNST & YOUNG.
- Les mandats des administrateurs et du Réviseur d'entreprises Agréé viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014102693/18.

(140122955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Loseti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.629.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 mai 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 juin 2014

2. La cooptation de Mme Katia CAMBON comme administrateur a été ratifiée et elle a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Veuillez noter que les adresses professionnelles de M. Sébastien ANDRE, Mme Katia CAMBON et Mme Stéphanie MEYER se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour LOSETI S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014100151/19.

(140119181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.



SELP Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.308.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68862 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097618/10.

(140115864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Trilantic Events Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.642,80.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.170.

Il résulte des actes de la Société que le siège social de l'associé RTH Euro Investments II Limited est désormais au No. 2 The Form, Grenville Street, St Helier, Jersey JE1 4HH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trilantic Events Management S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2014102647/14.

(140123469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Sirio Rail S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.631.

- 1. Le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg de la société SIRIO RAIL S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-96631 est dénoncé avec effet immédiat.
- 2. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société SIRIO RAIL S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 juillet 2014.

L.M.C Groupe S.A

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014101631/14.

(140119836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.669.

RAYER - Administrateur:

M. Diederik BOSSUYT, Administrateur

22-32, rue Picard

B- 1080 Bruxelles

avec effet au 15 juillet 2014.

TELINDUS

Société anonyme

Marc ROB / Armand MEYERS

Fondé de pouvoir / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014102664/16.

(140122658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.



Fair Isaac (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.664.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 11 juillet 2014 que:

- La démission de M. Luc GERONDAL, gérant de type B de la Société, a été acceptée avec effet au 11 juillet 2014;
- La personne suivante a été nommée gérant de type B de la Société, avec effet au 11 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée:
- * M. Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102116/17.

(140122929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Ecotrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 146.970.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration de la société anonyme "ECOTRUST S.A."

Il résulte d'une décision prise lors de la réunion des administrateurs actuellement en fonction de la société ECOTRUST S.A. que

Résolution unique

les administrateurs décident par résolution unanime de coopter jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société comme administrateur

la société EAST & WEST TRADING SIA, avec siège social à Aleksandra Grina bulvaris, 9-29 LV-1002 RIGA Latvia inscrite au registre de commerce sous le numéro K078417

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, den 15 juillet 2014.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2014102086/18.

(140122968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Smart Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.816.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 06 juin 2014:

- Les mandats des membres actuels du conseil d'administration: Madame Béatrice DURY, Madame Nicole Bodson et Monsieur Frank MOISSON sont renouvelés à l'unanimité des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.
- L'Assemblée nomme à l'unanimité aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean-Pierre MALLIAR, demeurant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.
- L'Assemblée vote à l'unanimité le renouvellement du mandat de la société Kohnen & Associés S.à.r.l. ayant son siège social au 62, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes de Smart Partners S.A. pour une durée se terminant à la prochaine assemblée annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Béatrice Dury-Gowan / Frank Moisson.

Référence de publication: 2014101638/19.

(140121290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.



Ultima Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 169.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097698/9.

(140116154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

SELP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 177.309.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68861 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097620/10.

(140116229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Tempus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 149.243.

Le bilans au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 08 juillet 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014097659/11.

(140115916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Energie Investissements Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.919.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2014

«Septième Résolution

L'Assemblée Générale décide de porter le nombre des Administrateurs de 3 à 5 et de nommer Administrateur Messieurs François FABRI et Philippe FABRI pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020.»

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRE EN FONCTION:

Président et Administrateur:

M. Hubert FABRI, Administrateur de sociétés, 5 Chemin de Bellevue, CH-1659 Rougemont.

Administrateurs:

- M. Philippe de TRAUX, Administrateur de sociétés, Route du Bélier 29, CH-1663 Moléson-Village.
- M. Daniel HAAS, Directeur comptable, Val Ste Croix 84, L-1370 Luxembourg-Belair.
- M. François FABRI, Administrateur de sociétés, Concession UtexAfrica, Résidence Nema, Maison 1, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
 - M. Philippe FABRI, Administrateur de sociétés, 68 rue Mademoiselle, F-75015 Paris.

Commissaire:

Mme Carine RAVERT, 19 rue Nouvelle, B-6700 Arlon.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2014102094/24.

(140123607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.



Semois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 72.395.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/07/2014.

Référence de publication: 2014097621/10.

(140116455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Smart Fact S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.835.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014097635/10.

(140115925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Tax Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 155.429.

Les statuts coordonnés au 01/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08/07/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014097676/12.

(140116039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Walser Privatbank Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.448.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 26. Juni 2014

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2014 zu beschließen hat:

- Dr. Günther DAPUNT; Vorsitzender der Walser Privatbank AG, mit Berufsanschrift in Walserstraße 63, A-6992 Hirschegg;
- Herrn Florian WIDMER, Vorstand der Walser Privatbank AG, mit Berufsanschrift in Walserstraße 63, A-6992 Hirschegg;
- Mag. Erhard TSCHMELITSCH; Vorstand der Walser Privatbank AG, mit Berufsanschrift in Walserstraße 63, A-6992 Hirschegg
- Dr. Rainer KONRAD, Aufsichtsrat der Walser Privatbank AG, mit Berufsanschrift in Walserstraße 63, A-6992 Hirschegg.

Zum Wirtschaftsprüfer für den gleichen Zeitraum wird KPMG Luxembourg mit Sitz in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg gewählt.

Luxemburg, den 4. Juli 2014.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Référence de publication: 2014097741/22.

(140115955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.



VGO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097731/9.

(140115219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Wert CND S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 1.500.100,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014097742/9.

(140115284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Lagrev Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.680.

EXTRAIT

Comme décidé dans l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2014, la Société prend acte de la nomination au poste de Président du conseil d'administration, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2016, de:

- Monsieur Bruno BEERNAERTS, Administrateur et Président, né le 04 novembre 1963 à Ixelles (Belgique) et situé professionnellement au 162, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen.

La Société prend également acte du changement d'adresse de Reviconsult S.à r.l., Commissaire, au 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101299/17.

(140120132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Villerton Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.048.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2014

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Monsieur Peter Van Opstal et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Monsieur Christian Knauff ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014097734/19.

(140115375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.



Clearline Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 184.014.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu entre la société SIRIUS HOLDING S.à r.l. et Monsieur Patokh CHODIEV en date du 2 juillet 2014 que SIRIUS HOLDING S.à r.l. a cédé 124 parts sociales représentant la totalité des parts détenues dans la Société à Monsieur Patokh CHODIEV, résidant au 27, Höh-Rohnenweg, CH-8832 Wilen (Suisse), de sorte que Monsieur Patokh CHODIEV est l'unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102947/14.

(140121627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Big Ben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 86, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 143.637.

Rectificatif de dépôt des comptes annuels déposé le 03/07/2014 sous le numéro dépôt L140111387

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Big Ben S.àr.l. 86. Route de Luxembourg L-3515 Dudelange Signature

Référence de publication: 2014102919/14.

(140122142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 4.018.846,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.637.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.A. (la «société») du 1 er juillet 2014

- 1. Acceptation de la résignation de Monsieur Claes-Johan Gustaf Geijer, né le 15 juin 1957 à Hedvig Eleonora, Stockholm, Suède, résidant au 31 Rue Franz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet le 30 juin 2014.
- 2. Acceptation de la résignation de Madame Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet le 30 juin 2014.
- 3. Acceptation de la nomination de Madame Hanna Duer, née le 7 mai 1966 à Gentofte, Danemark, résidant au 99 Rue Centrale, L-4499 Limpach, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet le 1 ^{er} juillet 2014.
- 4. Acceptation de la nomination de Mademoiselle Dalia Ziukaite, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet le 1 er juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014102940/26.

(140121843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.



X5 Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.218.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

"Perekrestok Holdings Limited", a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 28, Irish Town, Gibraltar, registered with the Trade Register of Gibraltar under number 75124,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "X5 Capital S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 176218, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) acting in replacement of the undersigned notary, on March 18, 2013, published in the Mémorial C number 1177 of May 17, 2013, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on November 21, 2013, published in the Mémorial C number 107 of January 13, 2014,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of one million six hundred sixty four thousand two hundred Russian Roubles (RUB 1,664,200.-) in order to raise it from its present amount of fourteen million three hundred ninety two thousand and eight hundred Russian Roubles (RUB 14,392,800.-) to sixteen million fifty seven thousand Russian Roubles (RUB 16,057,000.-) by the issue of sixteen thousand six hundred forty two (16,642) new shares with a nominal value of one hundred Russian Roubles (RUB 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The existing shareholder hereby approves "Key Retail Technologies Limited", a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office address at 28, Irish Town, Gibraltar, registered with the Trade Register of the Gibraltar, under number 89020, as a new shareholder and waives its preferential subscription right.

Subscription - Payment

All the sixteen thousand six hundred forty two (16,642) new shares are subscribed by the new shareholder "Key Retail Technologies Limited", prenamed, and are fully paid up by:

- a contribution in kind of thirteen thousand seven hundred and two (13,702) shares representing fourteen point three zero three nine zero eight percent (14,303908%) of the corporate capital of' Trade House "PEREKRIOSTOK", Closed Joint Stock Company validly existing under Russian laws, with registered office at 1, Suvorovskaya square, 103473, Moscow, Russian Federation, having the registration number OGRN 1027700034493, valued at sixteen billion six hundred forty two million Russian Roubles (RUB 16,642,000,000.-).

One million six hundred sixty four thousand two hundred Russian Roubles (RUB 1,664,200.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and sixteen billion six hundred forty million three hundred thirty five thousand and eight hundred Russian Roubles (RUB 16,640,335,800.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

A valuation report has been drawn-up by the managers of the Company, wherein the above mentioned contribution in kind has been valued.

The report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The subscriber is represented by Mr Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:



" Art. 6. First paragraph. The corporate capital is set at sixteen million fifty seven thousand Russian Roubles (RUB 16,057,000.-) represented by one hundred sixty thousand five hundred seventy (160,570) shares of one hundred Russian Roubles (RUB 100.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at six thousand eight hundred Euros (EUR 6.800,-).

The total amount of the Capital increase is valued at EUR 354,777,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

"Perekrestok Holdings Limited", une société de droit du Gibraltar, avec siège à 28, Irish Town, Gibraltar, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 75124,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "X5 Capital S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 176218, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 18 mars 2013, publié au Mémorial C numéro 1177 du 17 mai 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 novembre 2013, publié au Mémorial C numéro 107 du 13 janvier 2014,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million six cent soixante-quatre mille deux cents Roubles Russes (RUB 1.664.200,-) pour le porter de son montant actuel de quatorze millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cents Roubles Russes (RUB 14.392.800,-) à seize millions cinquante-sept mille Roubles Russes (RUB 16.057.000,-) par l'émission de seize mille six cent quarante-deux (16.642) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Roubles Russes (RUB 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé existant approuve "Key Retail Technologies Limited", une société de droit du Gibraltar, ayant son siège social au 28, Irish Town, Gibraltar, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 89020, en tant que nouvel associé et renonce à son droit de souscription préférentiel.

Souscription - Paiement

Toutes les seize mille six cent quarante-deux (16.642) parts sociales nouvelles sont souscrites par le nouvel associé "Key Retail Technologies Limited", prénommée, et sont libérées intégralement par:

- Un apport en nature de treize mille sept cents deux (13,702) actions représentant quatorze virgule trois zéro trois neuf zéro huit pour cent (14,303908%) du capital social de «Trade House "PEREKRIOSTOK"«, une société anonyme fermée valablement existant conformément aux lois russes, avec siège social au 1, place Suvorovskaya, 103473, Moscou, Fédération de Russie, ayant le numéro d'enregistrement OGRN 1027700034493, évaluées à seize milliard six cent quarante-deux millions de Roubles Russes (RUB 16.642.000.000,-).
- Un million six cent soixante-quatre mille deux cents Roubles Russes (RUB 1.664.200,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et seize milliards six cent quarante millions trois cent trente-cinq mille huit



cents Roubles Russes (RUB 16.640.335.800,-) étant une prime d'émission qui sera enregistré dans le compte de prime d'émission.

Un rapport d'évaluation a été établi en place par les gérants de la Société, dans lequel l'apport en nature mentionné ci-dessus a été évalué.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La souscriptrice est représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, la comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à seize millions cinquante-sept mille Roubles Russes (RUB 16.057.000,-) représenté par cent soixante mille cinq cent soixante-dix (160,570) parts sociales de cent Roubles Russes (RUB 100,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Le montant total des réductions est évalué à EUR 354.777.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2014. Relation GRE/2014/2849. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014102750/140.

(140123855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Brookfield Property Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 46.079.331,16.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.315.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of May,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Brookfield Property Group Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183315 (the Company). The Company was incorporated on June 19, 2012 under the laws of the Province of Ontario, Canada. The Company has been transferred to the Grand Duchy of Luxembourg, has adopted the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and the articles of incorporation of the Company have been amended and fully restated on December 13, 2013, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 190, page 9087 of January 22, 2014. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on December 13, 2013, pursuant to a second deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 202, page 9652 of January 23, 2014.

THERE APPEARED:



Brookfield US Holdings Inc., a company organized under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office at 181 Bay Street, Suite 300, Brookfield Place, Toronto, Ontario M5J 2T3, Canada (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Company's share capital is presently set at one hundred and seventy-eight thousand two hundred and seventy-eight United States Dollars and sixteen cents (USD 178,278.16), represented by eleven million one hundred and thirty-nine thousand five hundred and sixty-one (11,139,561) ordinary shares, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, and six million six hundred and eighty-eight thousand two hundred and fifty-five (6,688,255) mandatory redeemable preferred shares, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, all in registered form, all subscribed and fully paid up.
 - II. The agenda of the Meeting is as follows:
 - 1. Waiver of convening notices;
- 2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of one hundred and seventy-eight thousand two hundred and seventy-eight United States Dollars and sixteen cents (USD 178,278.16), to forty-six million and seventy-nine thousand three hundred and thirty-one United States Dollars and sixteen cents (USD 46,079,331.16), by way of the issuance of four billion five hundred and eighty-six million six hundred and thirty thousand two hundred (4,586,630,200) mandatory redeemable preferred shares, in registered form, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, and three million four hundred and seventy-five thousand one hundred (3,475,100) ordinary shares, in registered form, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each;
- 3. Subscription for the new shares, payment of the share capital increase specified under item 2. above and payment of a share premium;
 - 4. Amendment to article 8 of the articles of incorporation of the Company;
 - 5. Amendment to article 10 of the articles of incorporation of the Company;
- 6. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any partner or employee of Intertrust in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and
 - 7. Miscellaneous.
 - III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of one hundred and seventy-eight thousand two hundred and seventy-eight United States Dollars and sixteen cents (USD 178,278.16), to forty-six million and seventy-nine thousand three hundred and thirty-one United States Dollars and sixteen cents (USD 46,079,331.16), by way of the issuance of four billion five hundred and eighty-six million six hundred and thirty thousand two hundred (4,586,630,200) mandatory redeemable preferred shares, in registered form, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, and three million four hundred and seventy-five thousand one hundred (3,475,100) ordinary shares, in registered form, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to four billion five hundred and eighty-six million six hundred and thirty thousand two hundred (4,586,630,200) mandatory redeemable preferred shares, in registered form, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, and three million four hundred and seventy-five thousand one hundred (3,475,100) ordinary shares, in registered form, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of eighty million six hundred and sixteen thousand eight hundred and sixty-seven United States Dollars (USD 80,616,867), which shall be allocated as follows:



- an amount of forty-five million eight hundred and sixty-six thousand three hundred and two United States Dollars (USD 45,866,302) shall be allocated to the nominal capital account of the Company;
- an amount of thirty-four thousand seven hundred and fifty-one United States Dollars (USD 34,751) shall be allocated to the nominal capital account of the Company; and
- an amount of thirty-four million seven hundred and fifteen thousand eight hundred and fourteen United States Dollars (USD 34,715,814) shall be allocated to the share premium account of the Company connected to the ordinary shares of the Company.

The aggregate amount of eighty million six hundred and sixteen thousand eight hundred and sixty-seven United States Dollars (USD 80,616,867) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further the increase in share capital, as follows:

	Shares
Brookfield US Holdings Inc.	14,614,661 ordinary shares
	4,593,318,455 mandatory
	redeemable preferred shares
Total:	4,607,933,116 shares

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"Art. 8. The share capital is set at forty-six million and seventy-nine thousand three hundred and thirty-one United States Dollars and sixteen cents (USD 46,079,331.16), represented by fourteen million six hundred and fourteen thousand six hundred and sixty-one (14,614,661) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01), and four billion five hundred and ninety-three million three hundred and eighteen thousand four hundred and fifty-five (4,593,318,455) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS), having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares". The Ordinary Shares and the MRPS shall constitute separate classes of shares in the Company. The MRPS shall have preferred dividend and preferred liquidation rights vis-à-vis the Ordinary Shares subject to the terms and conditions described hereafter.

Each Share grants the right to one vote subject to the provision of article 13.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The shareholders may decide to create special equity reserves (accounts 115) and/or share premium accounts which may be connected to classes of Shares as set out above.

The holders of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium and/or special equity reserve (if any) paid for the subscription of Ordinary Shares. The holders of MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium and/or special equity reserve (if any) paid for the subscription of MRPS.

Share premium paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (the Ordinary Shares Share Premium Account) and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid; and
- any share premium paid on MRPS shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (the MRPS Share Premium Account) and such share premium shall remain attached to the MRPS upon which the share premium was paid.

Special equity reserve (account 115) paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific special equity reserve accounts, as follows:

- any special equity reserve paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' special equity reserve account (the Ordinary Shares Special Equity Reserve Account) and such special equity reserve shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the special equity reserve was paid; and
- any special equity reserve paid on MRPS shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' special equity reserve account (the MRPS Special Equity Reserve Account) and such special equity reserve shall remain attached to the MRPS upon which the special equity reserve was paid.

All MRPS are issued in the form of redeemable shares and the redemption of such MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the



redemption purpose and through extraordinary general meeting of shareholders. The MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

- (i) in any circumstances whatsoever, the Company shall redeem all of the MRPS then in issue upon expiry of a ten (10) year period from the date on which the MRPS are issued (the Final Mandatory Redemption Date);
- (ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holders of MRPS may request by prior written notice to redeem all or part of the MRPS through and subject to the approval by the extraordinary general meeting of shareholders; and
- (iii) the redemption price of the MRPS to be redeemed will be equal to the par value of the redeemed MRPS, plus the MRPS Share Premium Account (if any) attached to the MRPS and that is attributable to the MRPS so redeemed, plus the MRPS Special Equity Reserve Account (if any) attached to the MRPS and that is attributable to the MRPS so redeemed and plus any accrued and unpaid dividends (if any) including the MRPS Reserve Account (defined below).

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption and through the extraordinary general meeting of shareholders resolving on such redemption.

The holders of MRPS have the option to convert all or part of their MRPS into Ordinary Shares at any time at a conversion price equal to the fair market value equivalent of common shares which is equal to the sum of the par value of the converted MRPS, plus the MRPS Share Premium Account (if any) attached to the MRPS and that is attributable to the MRPS so converted, plus the MRPS Special Equity Reserve Account (if any) attached to the MRPS and that is attributable to the MRPS so converted, plus any accrued and unpaid dividends (if any) including the MRPS Reserve Account (defined below).

The share premium (if any) attached to the converted MRPS and that is attributable to the MRPS so converted will be allocated to the share premium of the Ordinary Shares.

The special equity reserve (if any) attached to the converted MRPS and that is attributable to the MRPS so converted will be allocated to the special equity reserve of the Ordinary Shares.

The holders of MRPS are entitled in priority to the holders of Ordinary Shares, to receive the payment of a dividend out of the profits of the Company (the MRPS Preferred Dividend).

Each holder of MRPS will be entitled, in priority to the payment of dividends to the holders of Ordinary Shares, to (i) an annual cumulative dividend equal to 0.5% of the par value of the MRPS held by such a holder, attached share premium and other associated capital contribution accounts (if any), booked as share premium in the MRPS Share Premium Account, and attached special equity reserve (if any), booked as special equity reserve in the MRPS Special Equity Reserve Account and (ii) a variable rate equal to the net (i.e., after deduction of expenses) income deriving directly or indirectly from the Underlying Investments and financed by MRPS (including share premium or special equity reserve amount paid thereon) or income derived from MRPS (including share premium or special equity reserve amount paid thereon), less (a) the amount under (i) in this paragraph and (b) any applicable margin (as determined from time to time by the board of managers of the Company and its advisers), which shall accrue daily and be computed assuming a 365 day year.

The holder(s) of the MRPS shall not be entitled to participate in the distribution of dividends (if any) paid in excess of the MRPS Preferred Dividend.

No dividend shall be paid by the Company if at the time of such deliberation; the Company does not have sufficient liquid assets to cover its current expenses in light of such proposed dividend.

In case of dissolution of the Company, the holder of MRPS will rank junior to all debts incurred by the Company but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 19 below.

The holder of MRPS will only be entitled to an MRPS Preferred Dividend, provided that the Company has sufficient liquid assets available, after each such dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of an MRPS Preferred Dividend payment is declared; or
- (ii) MRPS are redeemed or retracted by the MRPS holder; or
- (iii) the Company is wound-up.

Should the profits be sufficient to distribute an MRPS Preferred Dividend, in whole or in part, and the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, decides to make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should have been distributed to the MRPS holder shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a MRPS reserve account (the MRPS Reserve Account)."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 10 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.



In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers or two managers acting jointly, may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers or two managers acting jointly, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Towards third parties, the Company is validly bound by (i) the sole signature of the manager, or, in case of plurality of managers, the joint signatures of any two managers or (ii) the sole or joint signature(s) of any agent(s) to which powers have been delegated in accordance with this article 10 of the Articles.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that all managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the unanimous vote of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorized any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of Intertrust in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand Euros (7,000.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Brookfield Property Group Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183315 (la Société). La Société a été constituée le 19 juin 2012 selon les lois de la Province d'Ontario, Canada. La Société a été transférée au Grand-Duché de Luxembourg, a adopté la forme d'une société à responsabilité limitée et les statuts de la Société ont été modifiés et entièrement refondus le 13 décembre 2013 selon un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 190, page 9087 du 22 janvier 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 13 décembre 2013 selon un second acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 202, page 9652 du 23 janvier 2014.

A COMPARU:

Brookfield US Holdings Inc., une société organisée selon les lois de la Province d'Ontario, Canada, ayant son siège social au 181 Bay Street, Suite 300, Brookfield Place, Toronto, Ontario M5J 2T3, Canada (l'Associé Unique);



ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiquée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-dix-huit Dollars des Etats-Unis et seize cents (USD 178.278,16), représenté par onze millions cent trente-neuf mille cinq cent soixante-et-unes (11.139.561) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, et six millions six cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante-deux (6.688.255) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, toutes sous forme nominative, toutes entièrement souscrites et libérées.
 - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-dix-huit Dollars des Etats-Unis et seize cents (USD 178.278,16) à quarante-six millions soixante-dix-neuf mille trois cent trente-et-un Dollars des Etats-Unis et seize cents (USD 46.079.331,16), par l'émission de quatre milliards cinq cent quatre-vingt-six millions six cent trente mille deux cents (4.586.630.200) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, et trois millions quatre cent soixante-quinze mille cent (3.475.100) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune;
- 3. Souscription aux nouvelles parts sociales, libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 2. ci-dessus et versement d'une prime d'émission;
 - 4. Modification de l'article 8 des statuts de la Société;
 - 5. Modification de l'article 10 des statuts de la Société;
- 6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg ainsi qu'à tout associé ou employé de Intertrust à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
 - 7. Divers.
 - III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-dix-huit Dollars des Etats-Unis et seize cents (USD 178.278,16) à quarante-six millions soixante-dix-neuf mille trois cent trente-et-un Dollars des Etats-Unis et seize cents (USD 46.079.331,16), par l'émission de quatre milliard cinq cent quatre-vingt-six millions six cent trente mille deux cents (4.586.630.200) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, et trois millions quatre cent soixante-quinze mille cent (3.475.100) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes aux nouvelles parts sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre milliard cinq cent quatrevingt-six millions six cent trente mille deux cents (4.586.630.200) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, et trois millions quatre cent soixante-quinze mille cent (3.475.100) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt millions six cent seize mille huit cent soixante-sept Dollars des Etats-Unis (USD 80.616.867), qui doit être alloué comme suit:

- un montant de quarante-cinq millions huit cent soixante-six mille trois cent deux Dollars des Etats-Unis (USD 45.866.302) doit être alloué au compte du capital nominal de la Société;



- un montant de trente-quatre mille sept cent cinquante-et-un Dollars des Etats-Unis (USD 34.751) doit être alloué au compte du capital nominal de la Société; et
- un montant de trente-quatre millions sept cent quinze mille huit cent quatorze Dollars des Etats-Unis (USD 34.715.814) doit être alloué au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales ordinaires de la Société

Le montant total de quatre-vingt millions six cent seize mille huit cent soixante-sept Dollars des Etats-Unis (USD 80.616.867) est immédiatement à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que suite à l'augmentation du capital social l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales
Brookfield US Holdings Inc	14.614.661 parts sociales ordinaires
	4.593.318.455 parts sociales
	préférentielles obligatoirement
Total:	4.607.933.116 parts sociales

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais le libellé suivant:

« Art. 8. Le capital social est fixé à quarante-six millions soixante-dix-neuf mille trois cent trente-et-un Dollars des Etats-Unis et seize cents (USD 46.079.331,16), représenté par quatorze millions six cent quatorze mille six cent soixante-et-unes (14.614.661) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et quatre milliards cinq cent quatre-vingt-treize millions trois cent dix-huit mille quatre cent cinquante-cinq (4.593.318.455) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR), ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées. Les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires sont ci-après désignées individuellement comme une "Part Sociale" et collectivement comme les "Parts Sociales". Les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR constitueront des catégories séparées de parts sociales dans la Société. Les PSPOR auront des dividendes privilégiés et des droits de liquidation privilégiés vis-à-vis des Parts Sociales Ordinaires, sous réserve des conditions décrites ci-après.

Une Part Sociale donne droit à un vote sous réserve des dispositions de l'article 13.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les associés peuvent décider de créer des réserves spéciales (comptes 115) et/ou des comptes de prime d'émission qui seront rattachés aux classes des Parts Sociales définies ci-dessus.

Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront exclusivement tous les droits quels qu'ils soient rattachés à la prime d'émission et/ou des réserves spéciales (le cas échéant) payée pour la souscription des Parts Sociales Ordinaires. Les détenteurs des PSPOR auront exclusivement tous les droits quels qu'ils soient rattachés à la prime d'émission et/ou des réserves spéciales (le cas échéant) payée pour la souscription des PSPOR.

La prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires ou sur les PSPOR sera comptabilisée sur des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires sera comptabilisée sur un compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales Ordinaires (ci-après le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) et ladite prime d'émission restera liée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles elle a été payée; et
- toute prime d'émission payée sur les PSPOR sera comptabilisée sur un compte de prime d'émission lié aux PSPOR (ci-après le Compte de Prime d'Emission des PSPOR) et ladite prime d'émission restera liée aux Parts Sociales Préférentielles Obligatoirement Rachetables pour lesquelles elle a été payée.

La réserve spéciale (compte 115) payée sur les Parts Sociales Ordinaires ou sur les PSPOR sera comptabilisée sur des comptes de réserve spéciale spécifiques, comme suit:

- toute réserve spéciale payée sur les Parts Sociales Ordinaires sera comptabilisée sur un compte de réserve spéciale lié aux Parts Sociales Ordinaires (ci-après le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Ordinaires) et ladite réserve spéciale restera liée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles elle a été payée; et
- toute réserve spéciale payée sur les PSPOR sera comptabilisée sur un compte de réserve spéciale lié aux PSPOR (ciaprès le Compte de Réserve Spéciale des PSPOR) et ladite réserve spéciale restera liée aux Parts Sociales Préférentielles Obligatoirement Rachetables pour lesquelles elle a été payée.

Toutes les PSPOR sont émises sous forme de parts sociales rachetables et le rachat des PSPOR pourra uniquement se faire au moyen de sommes disponibles à la distribution en vertu de l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuâmes, en ce compris la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société comme prime d'émission) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée aux fins du rachat et par assemblée générale extraordinaire des associés. Les PSPOR seront rachetées selon les modalités suivantes:



- (i) quelques soient les circonstances, la Société rachètera toutes les PSPOR alors en circulation à l'expiration d'une période de dix (10) ans à compter de la date à laquelle les PSPOR ont été émises (la Date Ultime de Rachat Obligatoire);
- (ii) Nonobstant la Date Ultime de Rachat Obligatoire et à tout moment avant cette Date, les détenteurs de PSPOR peuvent demander par avis écrit préalable de racheter toutes ou une partie des PSPOR par et sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire; et
- (iii) le prix de rachat des PSPOR sera égal à la valeur nominale des PSPOR rachetées, plus le Compte de Prime d'Emission des PSPOR (le cas échéant) rattaché aux PSPOR et attribuable aux PSPOR ainsi rachetées, plus le Compte de Réserve Spéciale des PSPOR (le cas échéant) rattaché aux PSPOR et attribuable aux PSPOR ainsi rachetées, plus tous les dividendes cumulés et non payés (le cas échéant) y compris le Compte de réserve des PSPOR (tel que défini ci-dessous).

Les PSPOR rachetées seront immédiatement annulées après le rachat par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui a décidé ce rachat.

Les détenteurs de PSPOR ont l'option de convertir toutes ou une partie des PSPOR en Parts Sociales Ordinaires. A tout moment à un prix de conversion égal à la valeur nominale des PSPOR converties, plus le Compte de Prime d'Emission des PSPOR (s'il y en a) lié aux PSPOR et attribuable aux PSPOR ainsi converties, plus le Compte de Réserve Spéciale des PSPOR (s'il y en a) lié aux PSPOR et attribuable aux PSPOR ainsi converties, plus les dividendes cumulés et non payés (le cas échéant) y compris le Compte de Réserve des PSPOR (défini ci-dessous).

La prime d'émission (s'il y en a) liée aux PSPOR converties et attribuable aux PSPOR ainsi converties sera affectée à la prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires.

La réserve spéciale (s'il y en a) liée aux PSPOR converties et attribuable aux PSPOR ainsi converties sera affectée à la prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires.

Les détenteurs de PSPOR ont le droit avant les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de recevoir le paiement d'un dividende sur les bénéfices de la Société (le Dividende Privilégié PSPOR).

Chaque détenteur de PSPOR aura droit en priorité au paiement de dividendes sur les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, à (i) un dividende annuel cumulatif égal à zéro virgule cinq pour cent (0,5%) de la valeur nominale des PSPOR détenues par ce détenteur plus la prime d'émission reliée et les autres comptes d'apport en capital associés (le cas échéant), enregistrés en prime d'émission sans le Compte de Prime d'Emission des PSPOR et la réserve spéciale en capital rattachée (le cas échéant), enregistrés en réserve en capital spéciale dans le Compte de Réserve en Capital Spécial et (ii) un taux variable égal au revenu net (après déduction des dépenses) provenant directement ou indirectement des Investissements Sous-jacents et financés par les PSPOR (notamment la prime d'émission ou le montant de la réserve en capital spéciale payé dessus) ou le revenu dérivé des PSPOR (notamment la prime d'émission le montant de la réserve en capital spéciale payé dessus), moins (a) le montant au point (i) de ce paragraphe et (b) toute marge applicable (déterminée de temps en temps par le conseil de gérance de la Société et ses conseillers), qui court quotidiennement et qui sera calculé en supposant une année de 365 jours.

Les détenteurs de PSPOR n'auront pas le droit de participer à la distribution de dividendes (le cas échéant) payé en plus du Dividende Privilégié PSPOR.

Aucun dividende ne sera payé par la Société si au moment de cette délibération, la Société n'a pas d'actifs liquides suffisants pour couvrir les dépenses courantes étant donné le dividende envisagé.

En cas de dissolution de la Société, le détenteur de PSPOR aura un rang inférieur à toutes les dettes de la Société mais un rang supérieur aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tel que défini à l'article 19 ci-dessous.

Le détenteur de PSPOR n'aura droit à un Dividende Préférentiel PSPOR que si la Société dispose d'actifs liquides suffisants, après que chacun de ces paiements de dividende est effectué, pour couvrir ses dépenses courantes immédiatement après le paiement du dividende et qu'une des trois (3) conditions suivantes soit remplie:

- (i) la distribution d'un Dividende Préférentiel PSPOR soit déclarée; ou
- (ii) les PSPOR sont rachetées ou rétractées par les détenteurs de PSPOR; ou
- (iii) la Société soit liquidée.

Si les bénéfices sont suffisants pour distribuer tout ou partie d'un Dividende Préférentiel PSPOR et l'associé, ou en cas de pluralité, l'assemblé générale des associés décide de ne pas effectuer de distribution en relation avec ce dividende, le montant du dividende qui aurait été distribué aux détenteurs de PSPOR sera automatiquement affecté à une réserve distribuable comptabilisée sur un compte de réserve PSPOR (ci-après le Compte de Réserve PSPOR).»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société, qui aura désormais le libellé suivant:

« Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.



Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou deux gérants agissant conjointement, peuvent subdéléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou deux gérants agissant conjointement, détermineront les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ce mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

La Société est valablement engagée envers les tiers par (i) la signature unique du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants ou (ii) par la signature unique ou les signatures conjointes de tous mandataire(s) auxquels des pouvoirs ont été délégués en vertu de cet article 10 des Statuts.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si tous les gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées par le vote unanime des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg ainsi que tout associé ou employé de Intertrust à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ sept mille Euros (7.000.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2014. Relation: LAC/2014/26232. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101905/449.

(140123844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Vesalius Biocapital II Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L140109811

Date: 01/07/2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014097721/13.

(140115478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.



Zimmer Lightings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8706 Useldange, 4A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 188.649.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le onze juillet,

Pardevant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Guy ZIMMER, maître-électricien, né à Luxembourg, le 06 mai 1959, demeurant à L-8708 Useldange, 37, Um Reebou.
- 2) Madame Marie-Jeanne HENNICO, adjoint-comptable, née à Luxembourg, le 22 janvier 1964, demeurant à L-8708 Useldange, 37, um Reebou,
- 3) Monsieur Fränk ZIMMER, technicien, né à Luxembourg, le 06 mars 1993, demeurant à L-8706 Useldange, 4a, route d'Arlon,

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination

Art. 1 er . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ZIMMER LIGHTINGS S.A.".

Siège social

Art. 2. Le siège de la société est établi à Useldange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions prévues pour la modification des statuts sociaux.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Durée

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Objet

Art. 4. L'objet de la société est l'achat et la vente d'appareils et de matériel électrique, de candélabres pour l'éclairage public et privé, tous travaux d'installation et de dépannage électrique.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées ou non aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter ou favoriser, même indirectement, leur développement ou leur réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises, tant au Luxembourg qu'à l'étranger dont l'objet social serait similaire ou connexe au sien, ou simplement utile ou favorable à l'extension de ses opérations ou à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle pourra aussi contracter des emprunts et/ou accorder à ses filiales tous concours, prêts, avances et/ou garanties, sous quelque forme que ce soit et notamment, se porter caution personnelle ou hypothécaire.

Capital

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- €) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310.- €) chacune.



Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance.

Dans les présents Statuts, toute référence au Conseil sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini cidessous) (dans le cas où la Société n'a qu'un seul administrateur) aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique, la Société peut être gérée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être un actionnaire de la Société.

Art. 6. Lorsque la société compte plus d'un actionnaire, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans; lls sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive de l'administrateur appelé à occuper le poste vacant.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

- **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.
 - Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances
 - par la signature de l'Administrateur Unique, en cas de désignation d'un administrateur unique,
- par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration mais seulement dans les limites des ce pouvoir. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- **Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale.

Art. 12. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, ce dernier exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale

Art. 13. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Les délibérations des assemblées générales sont consignées dans un procès-verbal qui comprend les résolutions prises, les nominations faites ainsi que les déclarations que les actionnaires peuvent demander de faire acter. La liste de présence des actionnaires présents ou représentés restera annexée au prédit procès-verbal.



Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de juin à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Année sociale - Répartition des bénéfices.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.
 - 2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en deux mille quinze.
- 3. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.
- 4. Par dérogation de l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement.

Les actions ont été souscrites comme suit par:		
Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit en EUR
1) Monsieur Guy ZIMMER, maître-électricien, demeurant à L-8708 Useldange,		
37, Um Reebou	80	2 4 .800
2) Madame Marie-Jeanne HENNICO, aide-comptable, demeurant à L-8708 Useldange,		
37, Um Reebou,	5	1.550
3) Monsieur Fränk ZIMMER, Technicien, demeurant à L-8706 Useldange,		
4A, route d'Arlon,	15	4.650
Total:	100	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation.

Le notaire instrumentant constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont estimés à mille cent euros (1.200.- €).



Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant les comparants, tous préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution.

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Deuxième résolution.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019 (deux mille dix-neuf):

- 1) Monsieur Guy ZIMMER, maître-électricien, né à Luxembourg, le 06 mai 1959, demeurant à L-8708 Useldange, 37, Um Reebou,
- 2) Madame Marie-Jeanne HENNICO, adjoint-comptable, née à Luxembourg, le 22 janvier 1964, demeurant à L-8708 Useldange, 37, um Reebou,
- 3) Monsieur Fränk ZIMMER, technicien, né à Luxembourg, le 06 mars 1993, demeurant à L-8706 Useldange, 4a, route d'Arlon.

Monsieur Guy ZIMMER, préqualifié, est nommé président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019: - La société GLT Fiduciaire S.A., avec siège social à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull, RCS B 122426.

Quatrième résolution.

Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019 (deux mille dix-neuf):

- Monsieur Guy ZIMMER, maître-électricien, né à Luxembourg, le 06 mai 1959, demeurant à L-8708 Useldange, 37, Um Reebou.

Cinquième résolution.

Le siège social de la société est fixé à L-8706 Useldange, 4A, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. ZIMMER, M.-J. HENNICO, F. ZIMMER, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juillet 2014. Relation: GRE/2014/2823. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 16 juillet 2014.

J. CASTEL

Le Notaire

Référence de publication: 2014102755/197.

(140123478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

UCI Holdings (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.233.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2014097704/11.

(140115171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.



West Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 5.090.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 175.151.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of July.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Real Estate Investments International Corp., a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands, with its registered office at Wickhams Cay 1, Flemming House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs under number 681.864 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of West Japan S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S.) under number B 175.151, having a share capital of two million Japanese Yen (JPY 2,000,000.-) (the Company). The Company has been incorporated on 7 th of February, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 807 of 5 April 2013.
 - II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of three million ninety thousand Japanese Yen (JPY 3,090,000.-) in order to bring the corporate capital of the Company from two million Japanese Yen (JPY 2,000,000.-), represented by two million (2,000,000) shares, having a par value of one Japanese Yen (JPY 1.-) each, to five million ninety thousand Japanese Yen (JPY 5,090,000.-) by way of the issue of three million ninety thousand (3,090,000) new shares of the Company having a par value of one Japanese Yen (JPY 1.-) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares (the Share Capital Increase);
 - 2. Subscription to and payment of the share capital increase as described in item 1 above;
- 3. Creation of the alphabet shares and reclassification of all of the shares issued in the share capital of the Company (the Reclassification);
- 4. Subsequent amendment to article 6 of the articles of incorporation of the Company (the Articles) in order to reflect the Share Capital Increase and the Reclassification to be adopted under item 1 and 3 above;
 - 5. Amendment to article 8 of the Articles;
 - 6. Amendment to article 18 of the Articles;
 - 7. Amendment to article 19 of the Articles;
- 8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each acting individually, acting under his/her/its sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company; and
 - 9. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of three million ninety thousand Japanese Yen (JPY 3,090,000.-) in order to bring the corporate capital of the Company from two million Japanese Yen (JPY 2,000,000.-), represented by two million (2,000,000) shares, having a par value of one Japanese Yen (JPY 1.-) each, to five million ninety thousand Japanese Yen (JPY 5,090,000.-) by way of the issue of three million ninety thousand (3,090,000) new shares of the Company having a par value of one Japanese Yen (JPY 1.-) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:



Subscription and payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe for all three million ninety thousand (3,090,000) new shares having each a nominal value of one Japanese Yen (JPY 1,-) in a total amount of three million ninety thousand (JPY 3,090,000.-) and to make payment for such new shares of an amount of three million ninety thousand Japanese Yen (JPY 3,090,000.-) by a contribution in cash.

The total amount of three million ninety thousand (JPY 3,090,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create the following alphabet shares and to proceed to the Reclassification as follows:

- one million nine hundred forty thousand (1,940,000) shares reclassified into one million nine hundred forty thousand (1,940,000) class A shares;
 - three hundred fifty thousand (350,000) shares reclassified into three hundred fifty thousand (350,000) class B shares;
 - three hundred fifty thousand (350,000) shares reclassified into three hundred fifty thousand (350,000) class C shares;
 - three hundred fifty thousand (350,000) shares reclassified into three hundred fifty thousand (350,000) class D shares;
 - three hundred fifty thousand (350,000) shares reclassified into three hundred fifty thousand (350,000) class E shares;
 - three hundred fifty thousand (350,000) shares reclassified into three hundred fifty thousand (350,000) class F shares;
 - three hundred fifty thousand (350,000) shares reclassified into three hundred fifty thousand (350,000) class G shares;
 - three hundred fifty thousand (350,000) shares reclassified into three hundred fifty thousand (350,000) class H shares;
 - three hundred fifty thousand (350,000) shares reclassified into three hundred fifty thousand (350,000) class I shares;
 - three hundred fifty thousand (350,000) shares reclassified into three hundred fifty thousand (350,000) class J shares; having a par value of one Japanese Yen (JPY 1.-) per share.

The Sole Shareholder acknowledges that the shareholding in the Company is henceforth as follows:

Number and classes of shares held

Real Estate Investments International Corp. - one million nine hundred forty thousand (1,940,000)

class A shares;

- three hundred fifty thousand (350,000) class B shares;
- three hundred fifty thousand (350,000) class C shares;
- three hundred fifty thousand (350,000) class D shares;
- three hundred fifty thousand (350,000) class E shares;
- three hundred fifty thousand (350,000) class F shares;
- three hundred fifty thousand (350,000) class G shares;
- three hundred fifty thousand (350,000) class H shares;
- three hundred fifty thousand (350,000) class I shares;
- three hundred fifty thousand (350,000) class J shares;

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

- « Art. 6. The capital is set at five million ninety thousand Japanese Yen (JPY 5,090,000.-), divided into five million ninety thousand (5,090,000) shares having a par value of one Japanese Yen (JPY 1.-) each, all subscribed and fully paid up, divided into:
 - one million nine hundred forty thousand (1,940,000) class A shares (the Class A Shares);
 - three hundred fifty thousand (350,000) class B shares (the Class B Shares);
 - three hundred fifty thousand (350,000) class C shares (the Class C Shares);
 - three hundred fifty thousand (350,000) class D shares (the Class D Shares);
 - three hundred fifty thousand (350,000) class E shares (the Class E Shares);
 - three hundred fifty thousand (350,000) class F shares (the Class F Shares);
 - three hundred fifty thousand (350,000) class G shares (the Class G Shares);
 - three hundred fifty thousand (350,000) class H shares (the Class H Shares);
 - three hundred fifty thousand (350,000) class I shares (the Class I Shares);
 - three hundred fifty thousand (350,000) class | shares (the Class | Shares);

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire classes of shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In



the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the following order:

- i) Class J Shares;
- ii) Class I Shares;
- iii) Class H Shares;
- iv) Class G Shares;
- v) Class F Shares;
- vi) Class E Shares;
- vii) Class D Shares;
- viii) Class C Shares;
- ix) Class B Shares;

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holder(s) thereof (pro rata to its/their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the shareholder(s)' meeting, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

For the purpose of this Article 6, the following terms shall have the meaning as ascribed to them below:

- Available Amount shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PD)

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles

- Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares;
- Total Cancellation Amount shall mean the amount determined by the sole manager or the board of managers (as the case may be) taking and approved by the general meeting of the shareholder(s) on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 8.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 18 in any year in which the shareholder(s)' meeting resolves to make any distribution of dividends.

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 18 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital (the Legal Reserve).

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward



to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits or distributable reserves to the shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed subject to the allocation of net profits to the Legal Reserve required by the Law, in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty (0.20%) of the par value of the Class I Shares held by them, then
 - the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.».

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 19 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 19.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders of the Company in accordance with the distribution rules set forth under Article 18 above.»

Eight resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each acting individually, acting under his/her/its sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



This document having been read to the proxyholder of the appearing party, which is known to the undersigned notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Real Estate Investments International Corp., une société à responsabilité limitée, régie par les lois des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickhams Cay 1, Flemming House, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre of Corporate Affairs sous le numéro 681.864 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de West Japan S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.151, ayant un capital social de deux millions Yen Japonais (JPY 2.000.000,-) (la Société). La Société a été constituée le 7 février 2013 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 807 du 5 avril 2013.
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant;
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre-vingt-dix mille Yen Japonais (JPY 3.090.000.-) pour le porter de son montant actuel de deux millions Yen Japonais (JPY 2.000.000,-), représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Yen Japonais (JPY 1,-) chacune à un montant de cinq millions quatre-vingt-dix mille Yen Japonais (JPY 5.090.000,-) par la création et l'émission de trois millions quatre-vingt-dix mille (3.090.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Yen Japonais (JPY 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (l'Augmentation du capital social);
 - 2. Souscription et libération de l'Augmentation du capital social telle que décrite aux points 1. ci-dessus.
- 3. Création de nouvelles classes alphabétiques de parts sociales et reclassification de toutes les parts sociales émises dans le capital social de la Société (la Reclassification);
- 4. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter l'Augmentation du capital social et la Reclassification adoptées aux points 1. et 3. ci-dessus;
 - 5. Modification de l'article 8 des Statuts;
 - 6. Modification de l'article 18 des Statuts;
 - 7. Modification de l'article 19 des Statuts;
- 8. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, avec pouvoir de substitution total, agissant selon leur seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et
 - 9. Divers.
 - III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre-vingt-dix mille Yen Japonais (JPY 3.090.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions Yen Japonais (JPY 2.000.000,-), représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Yen Japonais (JPY 1,-) chacune, à un montant de cinq millions quatre-vingt-dix mille Yen Japonais (JPY 5.090.000,-) par la création et l'émission de trois millions quatre-vingt-dix mille (3.090.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Yen Japonais (JPY 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'Augmentation du capital social comme suit:



Souscription et libération

L'Associé Unique a déclaré vouloir souscrire aux trois millions quatre-vingt-dix mille (3.090.000,-) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Yen Japonais (JPY 1,-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire d'un montant total de trois millions quatre-vingt-dix mille Yen Japonais (JPY 3.090.000,-).

Le montant total de trois millions quatre-vingt-dix mille Yen Japonais (JPY 3.090.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer les classes alphabétiques de parts sociales suivantes et de procéder à la Reclassification comme suit:

- un million neuf cent quarante mille (1.940.000) parts sociales reclassées en un million neuf cent quarante mille (1.940.000) parts sociales de classe A;
- trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales reclassées en trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe B:
- trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales reclassées en trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe C;
- trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales reclassées en trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe D;
- trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales reclassées en trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe E;
- trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales reclassées en trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe F:
- trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales reclassées en trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe G;
- trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales reclassées en trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe H;
- trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales reclassées en trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe l:
- trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales reclassées en trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe |;

ayant une valeur nominale d'un Yen Japonais (JPY 1,-) chacune.

L'Associé Unique reconnaît que les parts sociales de la Société sont détenues dorénavant comme suit:

 Nombre et classes de parts sociales détenues

un million neuf cent quarante mille (1.940.000) parts sociales de classe A; rois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe B:

trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe B; trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe C; trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe D; trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe E; trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe F; trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe G; trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe H; trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe I; trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe I;

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

- « **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq million quatre-vingt-dix mille Yen Japonais (JPY 5.090.000,-), représenté par cinq million quatre-vingt-dix mille (5.090.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Yen Japonais (JPY 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées, et divisé en:
 - un million neuf cent quarante mille (1.940.000) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A);
 - trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B);
 - trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
 - trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D);
 - trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E);
 - trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F);



- trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
- trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H);
- trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I);
- trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J);

Les droits et obligations rattachés aux parts sociales doivent être identiques sauf s'il en est autrement prévu par les Statuts ou par la Loi.

Le capital social de la Société peut être réduit par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales sous réserve que la Société ne puisse à aucun moment acheter et annuler les Parts Sociales de Classe A. Dans l'éventualité de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, de telles annulations et de tels rachats de parts sociales doivent être fait dans l'ordre suivant:

- i) Parts Sociales de Classe J;
- ii) Parts Sociales de Classe I;
- iii) Parts Sociales de Classe H;
- iv) Parts Sociales de Classe G;
- v) Parts Sociales de Classe F;
- vi) Parts Sociales de Classe E;
- vii) Parts Sociales de Classe D;
- viii) Parts Sociales de Classe C;
- ix) Parts Sociales de Classe B.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre établi ci-dessus), cette classe de parts sociales donne à son(ses) détenteur(s) (au prorata de son avoir dans cette classe de parts sociales) droit à la partie du Montant Total d'Annulation qui a été déterminée par le gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée général de(s) associé(s), et les détenteurs des parts sociales de la classe de parts sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe de parts sociales correspondante détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Pour les besoins du présent Article 6, les termes suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous:

- Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où le(s) associé(s) auraient droit aux distributions de dividendes selon les Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la classe de parts sociales à racheter/annuler, mais déduction faite de (i) toutes les pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois de la manière indiquée dans les comptes intérimaires concernés (sans, pour éviter tout doute, aucun double comptage), de sorte que:

MD = (BN + R + RC) - (P + RL)

Etant entendu que:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

R = toutes les réserves librement distribuables

RC = le montant comprenant la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la classe de parts sociales à racheter/annuler

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

- La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée/annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales;
- Montant Total d'Annulation désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance (le cas échéant) décidé et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s) sur la base des comptes intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation sera la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale de[s] associé[s] de la manière prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.»

Cinquième résolution



« **Art. 8.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer doivent être appliqués de la façon décrite dans l'article 18 dans l'année au cours de laquelle l'assemblée de(s) associé(s) décide de procéder à une distribution de dividendes.

Chaque part sociale donne à son détenteur le droit à un vote sur toutes les questions sur lesquelles les associés ont le droit de vote.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 18 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 18. Les bénéfices bruts de la Société déclarés dans les comptes annuels, après déduction des dépenses générales, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société (la Réserve Légale).

Après affectation à la Réserve Légale, le(s) associé(s) doive(nt) déterminer la façon dont le reste des bénéfices nets annuels sera placé en affectant la totalité ou une partie des restes à une réserve ou à une provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant, avec les bénéfices reportés ou les réserves distribuables, aux/à associé(s), chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Au cours de quelque année que ce soit pendant laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, prélevés sur les bénéfices nets et les réserves disponibles provenant des bénéfices non distribués, le montant affecté à cet effet doit être distribué, sous condition de l'affectation des bénéfices nets à la Réserve Légale requise par la loi, dans l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I détenues par eux, puis,
 - les détenteurs des Parts Sociales de Classe J auront le droit de recevoir le solde de chaque distribution de dividendes.
- Si la toute dernière classe de parts sociales (par ordre alphabétique, e.g. Parts Sociales de Classe J) a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors attribué à la classe de parts sociales qui précédait la dernière en remontant dans l'ordre alphabétique inverse (e.g. d'abord Parts Sociales de Classe I).

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera des relevés de comptes intérimaires qui serviront de base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces relevés des comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés à la fin du dernier exercice fiscal,



augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve conformément à la Loi ou aux présents Statuts.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 19 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes, charges à l'encontre de la Société, comprenant les coûts de liquidation, le boni de liquidation devra être distribué aux associés de la Société selon les règles décrites dans l'article 18 ci-dessus.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun agissant individuellement, par sa seule signature, avec tout pouvoir de substitution, pour procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des changements mentionnés ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (1.400,-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32273. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thil.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102722/467.

(140123715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

F9 Rosen Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 188.403.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

F9 International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés) under the number B 175014, and having a share capital amounting to one hundred thousand Euro (EUR 100,000),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.



Title I. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the Company) which shall be governed by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds or notes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will exist under the corporate name of "F9 Rosen Holdco S.àr.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, it may be transferred by resolution of the managers. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the managers.

Title II. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by a decision of the sole shareholder or by a majority of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one (1) holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
 - Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to third parties is subject to the approval given by the general meeting of the shareholders at a majority of at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital belonging to the surviving shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Civil Code.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, will apply.

Art. 11. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, representing at least three quarters of the paid-in share capital of the Company.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Title III. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, who need not necessarily be shareholders. In the case where the Company is managed by several managers, each manager shall be assigned either an A signatory power (each an A Manager) or a B signatory power (each a B Manager) and such managers shall constitute a board of managers. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers



to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed, revoked and replaced by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders owning more than half (1/2) of the share capital of the Company, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely and without cause (ad nutum) at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of one (1) A Manager and (1) one B Manager.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one (1) of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers and only if at least one (1) A Manager and one (1) B Manager are present or represented. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least one (1) A Manager and one (1) B Manager have voted in favour of such decisions.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 15.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 16.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 17.** The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 18.** The manager, or if there is more than one (1), the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.
- Art. 19. The manager, or if there is more than one (1), the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one (1) or several ad hoc agents.

Title IV. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 20.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 21.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company.



- **Art. 22.** Any shareholder may, by a written power of attorney, authorize any other person, who need not be a shareholder, to represent him at the general meeting and to vote in his name.
- **Art. 23.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.
- **Art. 24.** As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Title V. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 25.** The Company's financial year begins on the first (1 st) of January of each year and ends on the thirty-first (31 st) of December of the same year.
- **Art. 26.** Each year on the thirty-first (31 st) of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 27.** Five (5) per cent of the net profit, represented by the gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten (10) per cent of the share capital. The balance may be freely used by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 28. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Title VII. Statutory auditor - External auditor

Art. 29. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than twenty-five (25) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Title VIII. Applicable law

Art. 30. For all matters not governed by these articles of association the shareholders refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:	
F9 International Holdings S.à r.l., prenamed:	twelve thousand and five hundred (12,500) shares
Total:	twelve thousand and five hundred (12,500) shares
All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred euro	
(EUR 12,500) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.	

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first (31) of December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an indefinite period:
 - as A Manager



- * Mr Diego Rico, company executive, born on 29 August 1965 in Bogotá (Colombia), with professional address at 645 Madison Avenue, 18 th Floor, New York, NY 10022, United States of America;
 - as B Managers
- * Mr Vincenzo Arnò, maître en droit, born on 20 May 1963 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- * Mr Vincent Bouffioux, accountant, born on 1 May 1970 in Ottignies, (Belgium), with professional address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

F9 International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée (private limited liability company) régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175014, et ayant un capital social s'élevant à cent mille euros (EUR 100.000),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Titre I er . Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société adopte la dénomination sociale de «F9 Rosen Holdco S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la même commune par décision des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision des gérants.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.



- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des tiers qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code Civil sur le transport des créances.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, doivent être respectées.

Art. 11. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit de la Société.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Titre III. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si la Société est gérée par plusieurs gérants, chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A (chacun un Gérant A), soit un pouvoir de signature B (chacun un Gérant B) et, ensemble, les gérants formeront un conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) désignés, révoqués et remplacés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social, qui fixe(nt) la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) (ad nutum) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) Gérant A et d'un (1) Gérant B.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présent statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un viceprésident. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéo-conférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.



Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et pour autant qu'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B soient présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion pour autant qu'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B aient voté en faveur de telles décisions.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 16. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 17. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 18. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 19.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs agents ad hoc.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 20.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 21. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

- **Art. 22.** Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associé ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.
- **Art. 23.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- **Art. 24.** Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail).

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- **Art. 25.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier (1 ^{er}) de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.
- **Art. 26.** Chaque année, au trente et un (31) décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 27.** Sur le bénéfice net, représenté par les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.



Titre VII. Commissaire aux comptes - Reviseur d'entreprises

Art. 29. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Titre VIII. Loi applicable

Art. 30. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les Part Sociales ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2014.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions des associés

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société sera est établi au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- 2. Sont nommés membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
 - en tant que Gérant A
- * M. Diego Rico, company executive, né le 29 août 1965 à Bogotá (Colombie), ayant son adresse professionnelle au 645, Madison Avenue, 18 th Floor, New York, NY 10022, Etats Unis d'Amérique;
 - en tant que Gérants B
- * M. Vincenzo Arnò, maître en droit, né le 20 mai 1963 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- * M. Vincent Bouffioux, comptable, né le 1 ^{er} mai 1970 à Ottignies, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30618. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099148/381.

(140117812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.



GLI Golden Leaf Invest 2. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 173.077.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, twenty-sixth of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

SUCCESSUS Beteiligungsgesellschaft mbH, a company existing and governed under the laws of Germany, having its registered office at 14, Erich-Weinert-Strasse, D-19205 Gadebusch, Germany

represented by Silke WEBER, Expert-Comptable, residing professionally in 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal delivered to the attorney, which after having been signed 'ne varietur' by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing person, through his attorney, has requested the notary to act:

- 1. That the appearing person is the sole shareholder of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of GLI Golden Leaf Invest 2. Lux S.à r.l. with registered office in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg number B 173.077, incorporated pursuant to a deed of Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 16 th November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 46 of 9 th January 2013.
- 2. That the Company's capital is set twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.
 - 3. That the appearing person, as shareholder, resolves to dissolve the Company.
- 4. That the appearing person declares that he has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that he is fully aware of the financial situation of the Company.
- 5. That the appearing person, represented as said before, appoints himself as liquidator of the Company; and in his capacity as liquidator of the Company have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purpose of this deed.
- 6. That the appearing person is vested with all the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company.
- 7. That the appearing person, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any register of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.
 - 8. That the appearing person hereby grants full discharge to the managers for their mandate up to this date.
- 9. That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

Upon these facts the notary stated that the company GLI Golden Leaf Invest 2. Lux S.à r.l. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at nine hundred fifty euros (EUR 950).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing party, known to the notary, the appearing person signed together with Us the notary the present deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARII

SUCCESSUS Beteiligungsgesellschaft mbH, une société existant et gouvernée par la loi de l'Allemagne, ayant son siège social à 14, Erich-Weinert-Strasse, D-19205 Gadebusch, Allemagne;

représenté par Silke WEBER, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparantes ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- 1. Que le comparante est l'associée de la société à responsabilité limitée «GLI Golden Leaf Invest 2. Lux S.à r.l.», avec siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 173.077, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 46 du 9 janvier 2013.
- 2. Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
 - 3. Que le comparant, comme associée unique de la Société, prononce la dissolution de la Société.
- 4. Que le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- 5. Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoir d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6. Que le comparant est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.
- 7. Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts ou de tous autres titres seront annulés.
 - 8. Que le comparant donne décharge pleine et entière au gérant pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- 9. Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Silke WEBER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2014. Relation GRE/2014/.2609. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014099168/94.

(140119013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Themis Marketing S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.082.

Les comptes annuels de la société du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014099472/13.

(140117928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.



Global Media Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 185.166.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty fifth of lune.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

ASHBURTON GROUP S.A., inscribed at the Public Registry of Panama, Republic of Panama, under number 824302, a company having its registered office at Torre ADR, Avenida Samuel Lewis, Panama, Republic of Panama,

here represented by Mrs Sandra KAISER, senior corporate administrator, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act the following:

- a) that the public limited company (société anonyme) "GLOBAL MEDIA INVEST S.A." (hereafter the "Company"), with registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 185166, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, on the 5 th of March 2014, published in the Mémorial C number 1243 of the 15 th of May 2014 and that its articles of incorporation have never been modified.
- b) that the share capital of the Company is fixed at fifty thousand euros (50,000.- EUR) divided into five hundred (500) shares of a nominal value of one hundred euros (100.-) each, fully paid up.
 - c) that the appearing party, represented as said before, has become successively owner of all the shares of the Company.
- d) that the appearing party, as sole shareholder, pronounces the advanced dissolution of the Company with immediate effect.
 - e) that the appearing party declares having full knowledge of the Company's Articles as well as of its financial situation.
- f) that, in its capacity as liquidator of the Company, the appearing party states that the Company's activity has ceased and that all the known liabilities of the Company have been settled or duly provisioned, that all the assets have been transferred in its favour and that it undertakes to pay all eventual liabilities of the Company even if presently unknown on the day of the dissolution before any payment in its favour; the liquidation is so done and closed.
- g) that the sole shareholder grants full and entire discharge to the Company's directors and auditor for the execution of their mandates up to the day of the dissolution.
 - h) that the Company's share register has been cancelled.
- i) that the records and documents of the dissolved Company will be kept at least for a period of five years at the previous registered office 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately neuf hundred Euro (EUR 900,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

ASHBURTON GROUP S.A., inscrite au Registre public de Panama, République de Panama, sous le numéro 824302, une société ayant son siège social à Torre ADR, Avenida Samuel Lewis, Panama, République de Panama,



ici représentée par Madame Sandra KAISER, senior corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- a) Que la société anonyme "GLOBAL MEDIA INVEST S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 185166, a été constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 mars 2014, publié au Mémorial C numéro 1243 du 15 mai 2014 et que ses statuts n'ont pas été modifiés ultérieurement.
- b) Que le capital social de la Société est actuellement fixé à un montant de cinquante mille Euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cents Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, s'est rendue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.
- d) Que par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet
- e) Que la comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- f) Que la comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- g) Que l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - h) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives de la Société.
- i) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent (900,- EUR.)

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra KAISER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 juillet 2014. Relation GRE/2014/2590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014099169/96.

(140118996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Soliatex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.764.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014097639/10.

(140116084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck